

Quoi de neuf à Saint-Lambert-des-bois mars 2023



Saint-Lambert où il fait bon vivre

Saint-Lambert, classée première commune des Yvelines de moins de 500 habitants où il fait bon

vivre. Et nous sommes 21e (sur plus de 18000) au niveau national! Ce classement est réconfortant et témoigne de la bonne ambiance qui règne dans notre village, du dynamisme de nos associations et du rayonnement de nos entreprises (l'eau avec la Source, le réceptif avec le Manoir et la Terrasse de Sauvegrain, les séminaires avec le Centre Port-Royal, etc.). Saint-Lambert attire et accueille aussi de nombreux scouts et de multiples visiteurs séduits par le cadre naturel des lieux ou intéressés par l'ancrage historique de notre village et de ses liens avec l'histoire de Port-Royal-des-Champs. Notre objectif est de préserver cette qualité de vie, de vous apporter à tous sans exception une fierté d'être ensemble, de vivre et de passer de bons moments au cœur de notre belle vallée!

Olivier Bedouelle maire maire@saintlambertdesbois.fr

Lien vers l'article

LE PLU

L'enquête publique sur la modification du PLU s'est achevée mi-février. L'enquêteur a remis son rapport sans réserve et approuve nos changements. Vous trouverez sur le <u>site web de la commune</u> tous les éléments de cette enquête ainsi que les questions des uns ou des autres. Les réponses aux questions qui ont été posées ont été apportées dans le rapport.

Les TRAVAUX à Saint-Lambert :





Le Chemin de la messe:

dans sa partie boisée et basse, il voit en ce moment s'achever les travaux de réfection qui y ont été entrepris. Nous avons supprimé la moitié des escaliers pour permettre aux vélos et poussettes, mais aussi aux cavaliers, d'emprunter ce chemin. Les travaux sont financés à 80 % par le département des Yvelines et vont coûter à la commune 7000€ (sur un total de 39000€ HT). Nous sommes en train d'étudier la façon de poursuivre la réfection du reste du chemin, avec l'objectif de pouvoir relier le cœur du village au hameau de La Brosse et de permettre à chacun, écoliers, parents, familles et promeneurs, de descendre et de monter sans encombre.

La sécurité de la D46 (traversée du village) : l'appel d'offres est lancé et nous espérons une désignation du candidat pour la mi-avril. Nadège Colin suit ce dossier de près !

L'éclairage public : nous avons obtenu une subvention à hauteur de 70% du coût des travaux qui permettront d'améliorer l'éclairage de notre commune avec un système d'ampoules led. Claude Hélie s'est emparé du sujet et consulte les entreprises.

La mare de Vaumurier : le muret de retenue en pierres s'est effondré cet hiver et il nous faut le réparer. Nous en profiterons pour curer la mare. Pour l'instant nous avons sécurisé la route en attendant de réunir les devis nécessaires.

L'école : Un projet de plantation de tilleuls dans la partie actuellement non plantée est à l'étude pour une réalisation à l'automne prochain. Nous avons commandé des tables et des chaises pour remplacer celles de la classe de Gilles Reynaud et espérons les recevoir au cours du dernier trimestre de l'année scolaire.

Contrat Rural : un nouveau Contrat Rural est en cours d'élaboration. Il nous permettra de changer les fenêtres du manoir, de refaire son toit, d'aménager la maison des associations et de réviser son mode de chauffage vieillissant. Nous inclurons aussi la réfection du mur d'enceinte. Ce Contrat inaugurera un nouveau cycle de 5 ans pour l'entretien de nos bâtiments communaux.



Engagement

Le saviez-vous ? Nous avons sur la commune, et nous en sommes fiers, des pompiers volontaires comme Fabrice Couvé mais aussi Swan Lemetayer qui participe aux opérations de sauvetage à la caserne de Chevreuse!





Les haies

doivent être taillées afin de ne pas gêner la circulation en limite de propriété mais aussi pour ne pas nuire au voisinage. Il y a des règles précises à observer sur les hauteurs de taille : si la plante est à moins de 2 mètres de la limite de propriété, elle ne doit pas dépasser les 2 mètres de hauteur;

c'est valable pour un arbre comme pour une haie!

Et pensons aux oiseaux : il faut éviter de tailler les haies entre mars et août, afin de ne pas perturber la période de nidification.

Enfin, il ne faut plus installer de haies de thuya ou de cyprès leyland, qui vieillissent mal et ne permettent pas la protection de la faune.

(La photo ne correspond à aucune haie de Saint-Lambert !)

Les dates à retenir

Le carnaval des enfants : le samedi 25 mars à 10:30

La sortie des Anciens le 27 avril 2023 La cérémonie du 8 mai La fête de l'école le 17 juin 2023 La fête de la musique le 18 juin 2023



Rappel : une permanence est assurée les samedis matin de 10h30 à 12h00 par le maire et ses adjoints.
La mairie est ouverte :
lundi mardi jeudi de 9000 à 1100 et de 1400 à 1700.

le mercredi de 17h00 à 19h00.

Illiwap: une petite <u>application</u> pour votre smartphone, qui vous permet d'être informé rapidement sur ce qui se passe à Saint-Lambert nous avons plus de 400

Mairie de Saint-Lambert-des-Bois 13 rue de Port royal 78470 Saint-Lambert-des-Bois



Cet e-mail a été envoyé à $\{\{\text{ contact.EMAIL }\}\}\$ Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie St Lambert.

Se désinscrire



© 2021 Mairie St Lambert